

Annexe 2_Tarification applicable à l'EHPAD à compter du 1^{er} Juillet 2025

1. Tarification standard pour une personne accueillie en EHPAD ou en UHR relevant statut dit « payant » en hébergement permanent

Tarifs hébergement : 78.85 €/ jour
+ Tarif autonomie (Participation forfaitaire) : 6,10€/jour Total/jour : 84,95€
Caution (encaissée à l'entrée) : 2365,50 € (soit 30 jours d'hébergement)

2. Pour une personne accueillie en EHPAD ou en UHR relevant du statut dit « à l'aide sociale »

Tarifs hébergement : 68.85 €/ jour
+ Tarif autonomie (Prestation Journalière) : 6,10€/jour Total/jour : 74,95€
Caution (encaissée à l'entrée) : 2016,60 € (soit 30 jours d'hébergement)

3. Pour une personne accueillie en unité pour PHV relevant du statut dit « à l'aide sociale »

Tarifs hébergement : 85.85€ / jour
+ Tarif autonomie (Prestation Journalière) : 6,10€/jour Total/jour : 91,95€
Caution (encaissée à l'entrée) : 2575.50€ (soit 30 jours d'hébergement)

4. Pour une personne accueillie en hébergement temporaire en EHPAD ou UHR

Tarifs hébergement : 78.85 €/ jour
+ Tarifs dépendance :

	GIR 1 et 2	GIR 3 et 4	GIR 5 et 6
Contrat de séjour temporaire	21.28€	13,50€	5,73€

Caution (encaissée à l'entrée) : 2365,50 € (soit 30 jours d'hébergement)

Prestations complémentaires gratuites

Abonnement internet (illimité)

Etiquetage du linge personnel à l'arrivée de la personne

Prestations facultatives payantes

Abonnement téléphonie (illimité hors n° spéciaux et appels à l'étranger) : 8 € / mois

Repas invités : 13 € / repas

Saint Sauveur d'Aunis, le 30/06/2025
La Directrice
Céline ARNOULT